



PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU MERCREDI 25 MAI 2022
A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

12^e séance

Présidence : M. Pierre Surdez

37 membres sont présents.

Membres excusés : MM. Pierre-Yves Eschler, Raphael Resmini

Membres absents : Mme Léa Eichenberger et M. Pascal Wurz

Conseil communal : M. Miguel Perez, président, M. Cédric Dupraz, vice-président,
MM. Claude Dubois et Denis de la Reussille, membres.
Mme Sarah Favre est excusée.

M. Pierre Surdez, président : Avant de débiter la séance du Conseil général de ce jour, je vous souhaite à nouveau la bienvenue dans notre Hôtel de Ville : eh oui, nous sommes enfin de retour dans notre magnifique et historique salle du Conseil général.

Réuni en amont de cette séance, le Bureau a adopté le procès-verbal du Conseil général du 24 février 2022 sans modifications. Il tient à remercier la Chancellerie pour son travail efficient.

Au niveau des communications, je vous donne lecture d'une lettre du 23 mai 2022 de M. André Saunier concernant la réfection globale de Mi-Côte :

« Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Historique

En date du 10.09.2013, une délégation de notre lotissement, composée de MM. Frédy Hasler (président du lotissement pour 2013), André Ramseier (vice-président) et André Saunier (membre) a rencontré M. Denis de la Reussille. Cette commission a remis à M. de la Reussille un dossier montrant l'état de la route de Mi-Côte, ainsi qu'une pétition munie d'un peu moins de 200 signatures apposées par des résidents et utilisateurs de ce tronçon et qui demandaient la réfection de cette route. M. de la Reussille nous avait à l'époque remercié pour la démarche transparente en recherchant le contact avec les autorités plutôt que de mettre éventuellement un article « poivré » dans la presse.

Messages d'espoir

M. de la Reussille avait rassuré la délégation comme suit :

1. de parler de notre démarche lors de la séance du CG du mois d'octobre 2013,
2. d'envoyer un compte rendu de la séance au président Frédy Hasler rapidement,
3. nous avait expliqué et montré le planning des tâches pour la route de la Corniche qui était planifiée et qui sera réalisée selon planning en 2018,
4. que Mi-Côte serait entreprise directement après la route mentionnée sous Pt. 3 et ferait certainement partie du plan d'investissement et des tâches 2019-2022. Cette suite rapide des travaux était, hormis le très mauvais état de Mi-Côte, somme toute logique, car la « double » canalisation de la Corniche rejoint désormais celle de Mi-Côte à la jonction des deux routes pour continuer sa course dans une canalisation « simple » et ceci depuis environ 5 années.
5. M. de la Reussille nous avait encore précisé que le gabarit de Mi-Côte ne serait en aucun cas modifié et que dans l'immédiat, certaines grilles particulièrement enfoncées et dangereuses, seraient relevées.

Conclusions et revendications

- En voyant les travaux de « taconnage » effectués le mois dernier sur la route de Mi-Côte, nous avons l'impression de ne pas être pris au sérieux.
- Nous devons également nous rendre compte que suite à des messages très positifs, cités plus haut, peu de choses ont été entreprises.
- Nous sommes bien conscients, en voyant les budgets de la ville dans le rouge depuis plusieurs années, que les finances actuelles peuvent freiner des projets. Cela ne nous empêche pas de nous interroger sur les possibilités de voir la route de Mi-Côte faire l'objet d'une réfection totale prochainement.

Après ces quelques explications, nous attendons et demandons maintenant à nos autorités qu'elles mettent la réfection de Mi-Côte à l'agenda de la prochaine législature et de faire figurer ces travaux au plan d'investissement et des tâches pour la période 2023-2025.

C'est volontiers que nous prendrons connaissance de votre décision et le cas échéant serions prêts à vous rencontrer s'il devait y avoir des questions.

Dans l'attente de vous lire, et avec l'espoir que vous entendiez notre appel, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, nos salutations cordiales. »

Ordre du jour

a) Point non traité lors de la séance du 31 mars 2022 :

10. QUESTION

22-1001 De M. François Schaffner et consorts (PLR) : Comment la Ville du Locle gère-t-elle la pose de clôtures et signalisations provisoires des chantiers ?

Nous aimerions connaître le processus de demande et de pose d'éléments de clôture et de signalisation routière lors des chantiers de construction et de fouilles en ville du Locle ?

- A quel dicastère en revient la charge ?
- Quelles sont les exigences de la commune en matière de sécurité des chantiers ?
- Quelles sont les exigences de la commune en matière de signalisation routière ?
- Quelles sont les exigences de la commune en matière de nettoyage du domaine public lors de salissures dues au chantier ?
- Quelle est la fréquence des contrôles des exigences de la commune ?

b) Nouveaux points :

1. NOMINATIONS

1.1 d'un membre de la commission financière, en remplacement de Mme Corinne Schaffner, démissionnaire (PLR) ;

1.2 d'un membre suppléant de la commission financière, en remplacement de M. Gaëtan Dubois, démissionnaire (PLR).

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

22-4103 concernant la réglementation sur l'assainissement des eaux.

22-4104 concernant l'abrogation de l'arrêté du Conseil général des Brenets du 28 avril 1993 concernant les fouilles touchant le domaine communal.

6. INTERPELLATION

22-605 De Mme Martine Sieber et consorts (PS) : Qu'en est-il des points wifi libres d'accès gratuits sur la commune du Locle ?

Le groupe socialiste se demande où en est le développement des points wifi libres d'accès sur la commune du Locle et tout particulièrement sur les zones touristiques, sportives et culturelles ?

Au Locle, nous savons que le MBAL et le Musée d'Horlogerie proposent un point wifi free mais qu'en est-il des autres lieux fréquentés comme la piscine, les Moulins Souterrains, etc.

De plus, aux Brenets, la couverture réseau étant très mauvaise sans passer par le réseau français, il est difficile de pouvoir accéder au wifi sans avoir un point fixe et avec les nombreux touristes cela serait certainement un service fort apprécié.

9. MOTIONS

22-902 De M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : Arborons les armoiries de notre commune fusionnée dans notre salle du Conseil général

De retour dans notre belle salle du Conseil général, à l'Hôtel de Ville, vous pourrez remarquer sur les corbeaux qui soutiennent le plafond les anciennes armoiries de la commune du Locle, respectivement celles de 1276, 1618, 1637, 1700, 1805 et 1863. Dans cet esprit, nous souhaiterions symboliser durablement et historiquement l'union de la commune du Locle et des Brenets en ajoutant les nouvelles armoiries de la commune fusionnée en 2020. L'idée est de laisser une petite trace dans l'histoire de cet Hôtel de Ville en cette première législature où nos deux communes se sont réunies.

De ce fait, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'arborer dans la salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville les nouvelles armoiries de la commune du Locle fusionnée, de manière durable et historique, tout en respectant l'atmosphère de la salle et l'héritage que nos prédécesseurs nous ont légué.

22-903 De Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : Pour un statut moins précaire des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires

A l'heure actuelle, la commune emploie, par le biais du service du domaine public, des patrouilleuses scolaires habilitées à assurer la sécurité sur les passages pour piétons situés à proximité des écoles. Elles travaillent donc de manière régulière durant la période scolaire, assurant chacune 20 services hebdomadaires de 30 minutes.

Il n'y a pas à douter des conditions de travail parfois difficiles, notamment d'un point de vue météorologique, ni de la responsabilité qui incombent à ces travailleuses. Le poste demande concentration et rigueur et revêt un intérêt central pour la sécurité des enfants se rendant à l'école. En d'autres termes, il s'agit d'un poste essentiel qui est, cependant, largement dévalorisé actuellement :

- Le temps de travail hebdomadaire représente un total de 10 heures réparties sur cinq jours, demandant ainsi une grande disponibilité et rendant presque impossible la gestion d'un emploi complémentaire ;
- Le poste ne bénéficie pas de couverture maladie et accident non-professionnel, engendrant ainsi une absence de salaire durant les périodes d'absences involontaires ;
- Le poste impose 13 semaines de vacances scolaires, lesquelles ne sont pas rémunérées.

Si, par le passé, les tâches de patrouilleurs et patrouilleuses étaient assumées par des élèves ou des parents disponibles les considérant comme une occupation, elles sont aujourd'hui assurées par des personnes ayant besoin de stabilité en matière financière. Il s'agit d'un emploi à part entière.

En vertu de ce qui précède, il nous paraît primordial d'améliorer les conditions de travail actuelles pour pallier la précarité engendrée par le poste. Afin d'assurer la prise en compte des réalités et des avis des intéressées, il est opportun, dans une optique constructive, de consulter le personnel en place.

DU 25 MAI 2022

De ce fait, nous demandons au Conseil communal :

- D'étudier les possibilités pour rendre le statut de patrouilleur et patrouilleuse scolaire moins précaire ;
- De consulter le personnel en place et de travailler avec le syndicat des services publics pour la mise en place de meilleures conditions de travail.

22-1001 – Question de M. François Schaffner et consorts (PLR) : Comment la Ville du Locle gère-t-elle la pose de clôtures et signalisations provisoires des chantiers ?

M. Miguel Perez, président du Conseil communal : Avant d'entamer la réponse à la question, j'aimerais excuser notre collègue Sarah Favre, qui est toujours en congé maternité et qui souhaitait se reposer ce soir. J'ai beaucoup de plaisir à répondre à cette question, parce que c'est sympa de répondre à une question : on répond et il n'y a pas de débat ensuite, c'est donc assez simple.

A quel dicastère la charge revient-elle ? C'est le Service du domaine public qui est chargé de contrôler les fouilles et la signalisation. Une entreprise fait des travaux, le contremaître – qui a dû suivre un cours sur la norme VSS 40 866 dont je parlerai un tout petit peu plus tard – doit signaler la fouille, et s'il y a lieu de contrôler ou de déplacer quelque chose, notre patrouille s'en charge.

Dans notre escadron de quatre personnes au SDP, deux ont suivi le cours sur la norme VSS 40 866. Qu'est-ce que cette norme ? Je me suis amusé à la lire, c'est un document de 39 pages très intéressant. Il y a une dizaine de pages avec quelques explications, puis une trentaine de pages avec des exemples : comment faut-il placer la signalisation si la fouille est au milieu, dans un sens, dans l'autre, etc.

C'est extrêmement bien expliqué et c'est un très beau travail. C'est vraiment fait « à la suisse », c'est tip top en ordre. Cette norme VSS émane de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports. En allemand : *Schweizerischer Verband der Strassen- und Verkehrsfachleute*.

Quelles sont les exigences de la commune en matière de sécurité des chantiers ? Ce sont toutes celles qui sont inscrites dans cette norme VSS 40 866. Concernant les exigences en matière de signalisation routière, c'est la même norme et seule celle-ci est appliquée.

Quelles sont les exigences de la commune en matière de nettoyage du domaine public lors de salissures dues au chantier ? L'entreprise qui a effectué les travaux peut mandater une entreprise externe pour faire ces nettoyages ou s'approcher de la commune, de la Voirie, qui va faire les travaux et ensuite envoyer une facture. En général, cela se passe ainsi.

Quelle est la fréquence des contrôles des exigences de la commune ? Lorsqu'un chantier se met en place, un contrôle direct est effectué le jour même ou le lendemain. Ensuite, la fréquence est celle du passage des patrouilles, qui peuvent remarquer qu'il manque tout à coup une lampe, un poteau, une signalisation ou une barrière, et qui sont aptes à modifier ce qui doit l'être.

1.1 – Nomination d'un membre de la commission financière, en remplacement de Mme Corinne Schaffner, démissionnaire (PLR)

M. Gaëtan Dubois, PLR : M. Gaëtan Dubois est proposé en remplacement de Mme Corinne Schaffner.

1.2 – Nomination d'un membre suppléant de la commission financière, en remplacement de M. Gaëtan Dubois, démissionnaire (PLR)

M. Gaëtan Dubois, PLR : Mme Corinne Schaffner est proposée en remplacement de M. Gaëtan Dubois.

Ces propositions n'étant pas combattues, les deux candidats sont élus tacitement.

22-4103 – Rapport concernant la réglementation sur l’assainissement des eaux

Mme Anne-Lise Debets, POP : Au vu des nouvelles que nous avons reçues dans l’après-midi au sujet du rapport, nous sollicitons une suspension de séance de 15 minutes, avec la possibilité d’accéder à la salle des commissions.

UNE SUSPENSION DE SÉANCE DE 15 MINUTES EST ACCORDÉE.

M. Claude Dubois, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) : Suite à la discussion que nous avons eue avec les chefs de groupe, le Conseil communal, avec regret, retire son rapport. Nous n’allons pas prendre le risque de nous le faire retoquer.

Si je parle de regret, c’est parce que nous n’aurons pas d’outils qui nous permettront d’évoluer, ce qui est important. Nous proposons donc que ce rapport soit traité en Commission financière, au niveau des points qui fâchent. Cela permettra d’apporter des clarifications et de faire en sorte que tout le monde soit bien à l’aise.

Il est vrai qu’il y a une incompréhension quant à l’avis de Monsieur Prix. Nous avons compris qu’il donnait une position informelle sur la base de ce que nous proposons, et qu’il allait faire le nécessaire dès que le Conseil général aurait validé son principe de base, afin d’éviter des allers-retours entre Berne et Le Locle.

Nous avons fait un énorme travail sur le sujet et – je peux parler au nom de mes collègues – nous sommes vraiment déçus de ne pas pouvoir passer le rapport. Nous n’allons toutefois pas faire du forcing ce soir, mais nous comptons sur toute la dextérité des représentants de la Commission financière pour agir vraiment en tant qu’ambassadeurs du projet, car on peut dire à 90 % que tout le monde à l’air d’accord.

22-4104 – Rapport concernant l’abrogation de l’arrêté du Conseil général des Brenets du 28 avril 1993 concernant les fouilles touchant le domaine communal

M. Romain Vermot, Les Verts : Pour résumer le rapport en deux lignes : le Conseil communal a remis aux normes le règlement concernant l’exécution et la réfection des fouilles qui s’applique à l’ensemble de la nouvelle commune. Le Conseil communal souhaite donc abroger l’arrêté de l’ancienne Commune des Brenets. S’agissant d’une formalité, Les Verts accepteront donc le rapport et son arrêté.

M. Gérard Santschi, PS : Je crois qu’il n’y a pas grand-chose à ajouter à ce que vient de dire le porte-parole des Verts. Il s’agit d’une mise à niveau, nous en aurons peut-être encore l’une ou l’autre durant la législature, voire encore au-delà. Le groupe socialiste acceptera bien évidemment ce rapport, sans aucun problème.

M. Nicolas Aubert, PLR : Sur la forme, tout d’abord, ce rapport nous pose certains problèmes quant au langage utilisé : ce fameux langage épïcène devenu tant à la mode dans nos contrées.

Bien sûr, c’est une volonté bien compréhensible de vouloir soutenir cette égalité que l’on n’a pas encore atteinte complètement. Nous en sommes tous conscients. Toutefois, il est de notre devoir de faire des textes qui puissent être compris de chacun. Vouloir inclure une partie de la population en excluant toute une autre partie – voire même plus importante – en rendant les textes totalement illisibles pour les 90 % de la population, ce n’est pas une bonne idée pour faire avancer la cause féminine à laquelle tous ici adhèrent.

Nous demandons instamment au Conseil communal – pour son arrêté, notamment – de revenir sur cette volonté de vouloir faire absolument du militantisme au travers des textes législatifs, et cela au détriment des personnes peut-être les moins lettrées de notre société. Celles-ci méritent aussi de comprendre les textes légaux qui sont édictés par nos autorités.

Sur le fond, l’objet du vote de ce soir ne porte effectivement guère à beaucoup de discussions. Nous avons affaire à un rapport fouillé qui, enfin, permettra de combler par certains trous, les trous financiers de notre commune. Le PLR soutiendra donc évidemment ce rapport.

Mme Suzanne Zaslowski, POP : Le groupe POP a pris connaissance de ce rapport. La question ne se pose même pas, c’est une évidence : l’abrogation de l’arrêté du Conseil général de l’ancienne commune des Brenets n’est qu’une mise à jour. L’adoption du nouveau règlement d’application sur l’exécution et la réfection des fouilles va rééquilibrer les choses dans la grande commune. A cet effet, le POP acceptera ce rapport.

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère de l’Urbanisme, de la Mobilité et de l’Agglomération (DUMA) : Le Conseil communal vous remercie de l’acceptation de ce rapport, lequel aurait pu effectivement être défendu par la présidence, par ma collègue en charge du SDP ou par l’Urbanisme. Finalement, après moult discussions, ce rapport a été attribué à l’Urbanisme. Nous serons aussi brefs que les différents groupes.

Le rapport vous demande donc l’abrogation de l’arrêté brenassier de 1993 émanant du législatif de l’époque. Vous connaissez le principe : ce que le Conseil général a fait, seul le Conseil général peut le défaire. Par conséquent, nous vous remercions de l’abrogation de cet arrêté. Le règlement d’application concernant l’exécution et la réfection des fouilles sera dès lors du ressort du Conseil communal, ce qui permettra aussi d’avoir un peu plus de réactivité.

DU 25 MAI 2022

Sur la problématique du langage épïcène, nous partageons effectivement en partie la remarque du représentant du groupe PLR. Il s'agit de trouver le point d'équilibre entre l'égalité pour tout un chacun et la difficulté de rendre un texte le plus compréhensible possible, notamment pour les personnes qui sont confrontées à des déficits de compréhension langagière. Je pense aux dyslexiques et autres, qui peuvent être confrontés à des textes relativement compliqués et difficiles au niveau de la forme. Le Conseil communal, pas plus tard qu'aujourd'hui, a décidé de s'aligner sur l'avis de la Commission législative, donc de l'émanation de votre Parlement. Le Conseil communal vous remercie encore de l'acceptation de ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Pierre Surdez**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 22-4104**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant l'abrogation de l'arrêté du Conseil général des Brenets du 28 avril 1993 concernant les fouilles touchant le domaine communal** est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant l'abrogation de l'arrêté du Conseil général des Brenets du 28 avril 1993
concernant les fouilles touchant le domaine communal

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la convention de fusion entre les communes du Locle et des Brenets signée
le 5 février 2020,
Vu le rapport du Conseil communal du 9 mai 2022,

Arrête :

- Article premier.- L'arrêté du Conseil général des Brenets du 28 avril 1993 concernant les fouilles touchant le domaine communal est abrogé.
- Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.
- Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

22-605 – Interpellation de Mme Martine Sieber et consorts (PS) : Qu'en est-il des points Wifi libres d'accès gratuits sur la commune du Locle ?

Mme Martine Sieber, PS : A l'ère de l'information numérique, il est bien de pouvoir trouver les informations qu'il faut avec le WIFI. Par exemple, pour les enfants ou pour les personnes qui n'ont pas d'abonnement illimité, c'est toujours sympathique de pouvoir consulter un horaire de train, des horaires de musées ou le planning scolaire. On sait qu'il y a le WIFI à l'école, mais c'est toujours bien de pouvoir compter sur des points à différents endroits. Aux Brenets, le problème est que le réseau suisse ne fonctionne pas – en tout cas pas très bien – et les touristes qui y viennent sont obligés d'avoir l'abonnement Europe.

Pour ces raisons, nous souhaiterions que le Conseil communal puisse étudier la faisabilité d'installer des points et de les communiquer ultérieurement à la population.

M. Claude Dubois, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) : L'interpellation demande un état des lieux concernant le réseau WIFI. Actuellement, un accès public est disponible dans les bâtiments suivants : l'Ancienne Poste, la bibliothèque de la Ville, l'Hôtel de Ville, le Musée d'horlogerie, le Musée des Beaux-Arts et le bâtiment Technicum 21.

A l'extérieur, le WIFI est accessible au niveau de l'Hôtel de Ville et des jardins publics en est et en ouest, ainsi que des jardins du Casino depuis 2011 et de la piscine-patinoire depuis 2019.

Les statistiques relevées à la piscine-patinoire du 1^{er} juin au 28 novembre 2021 nous ont montré une utilisation de FREEWIFI.ne par 770 clients, soit 11 clients par jour. NEMO – l'ancienne structure, dont elle attend la désactivation par l'Etat – a été utilisé par 1'140 clients, soit 17 par jour. NEMO est donc encore utilisé deux fois plus que FREEWIFI.ne. Du 29 novembre 2021 au 24 mai 2022, 998 clients – donc 13 par jour – ont utilisé FREEWIFI.ne et 2'085 clients – 35 par jour – ont utilisé NEMO.

Aux Brenets, il est avéré que la couverture du réseau mobile est pas mal phagocytée par le réseau français, sur lequel on passe facilement car la couverture par les opérateurs suisses est mauvaise. Des antennes seraient donc à prévoir aux Brenets et Swisscom est sur les rangs pour une telle installation. Cela permettrait d'éviter le désagrément, qui peut être tant financier que pratique, causé par le défaut de couverture.

Concernant la stratégie, il faut qu'un projet se fasse aux Brenets, mais celui-ci doit faire partie d'une stratégie globale. La motion de M. Zaquini – à laquelle nous devons répondre – demandait, il y a longtemps, un développement du WIFI pour la population.

Toutefois, si tout avait sens il y a une dizaine d'années, le développement de la 4G ou de la 5G fait en sorte que l'utilisation du WIFI pourrait peut-être devenir obsolète. C'est la grande question que le Conseil communal s'est posée dans le cadre de la rénovation ou du remplacement des antennes WIFI à l'Hôtel de Ville. Cela a un certain prix et il faut laisser évoluer les choses, mais cela ne résout pas, je le reconnais, le problème des étrangers qui viennent passer leurs vacances au Locle et aux Brenets.

Le président, **M. Pierre Surdez**, demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal.

DU 25 MAI 2022

Mme Martine Sieber, PS : Je vous remercie pour ces informations complètes. Je m'interroge quand même concernant le Parc du Doubs, à savoir s'il ne serait pas possible de mettre un point WIFI à sa porte d'entrée. Ceci sans parler d'antenne ou de réseau, car on sait que la problématique de la 5G ou de la 4G est compliquée. Mais je me demande si à l'embarcadère du Doubs, par exemple, il n'y aurait pas la possibilité d'installer un point pour les touristes.

L'ouverture de la discussion n'étant pas demandée, **l'interpellation 22-605 est ainsi traitée.**

22-902 – Motion de M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : Arborons les armoiries de notre commune fusionnée dans notre salle du Conseil général

M. Gaëtan Dubois, PLR : Le texte étant assez complet, je serai donc bref. Mais puisque nous sommes de retour dans notre salle du Conseil général, permettez-moi de donner quelques précisions sur ces éléments.

Dans cette salle du Conseil général, nous sommes actuellement dans le quatrième Hôtel de Ville du Locle, le précédent étant notre actuel poste de police. Vous pouvez voir les corbeaux – sortes de saillies en pierre – qui soutiennent les plafonds, sur lesquels se trouvent les anciennes armoiries de la Commune du Locle et, au milieu – il me semble – les armoiries de Valangin et de Neuchâtel, nos anciens maîtres à l'époque. La salle est habillée jusqu'aux deux tiers de boiseries de chêne et on peut aussi dire que le plafond est fait de sapin, lequel vient de la forêt du Risoux, dans notre Jura. Vous pouvez aussi noter que le bureau du Conseil communal est fait pour 7 personnes, car il me semble bien qu'à l'époque, lors de la réalisation de l'Hôtel de Ville, il y avait 7 conseillers communaux.

C'est donc dans cette belle ambiance que je vous propose d'inscrire une petite partie de notre histoire en arborant les nouvelles armoiries de notre commune, symbolisant l'union entre les anciennes communes du Locle et des Brenets.

En tant que premier législatif de la commune, apportons notre pierre – ou plutôt notre coup de peinture – à l'édifice. Si vous souhaitez d'autres précisions par rapport à l'Hôtel de Ville, je vous propose l'ouvrage « Les Hôtels de Ville du Locle », que vous pouvez trouver à la bibliothèque du Locle.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Le groupe POP, dans son ensemble, acceptera cette motion. En effet, il nous semble important de marquer – sans forcément graver dans le marbre – de manière significative et symbolique la fusion des deux communes.

M. Gérard Santschi, PS : Le groupe socialiste soutiendra cette motion. Nous sommes également sensibles au fait que nos couleurs soient affichées un petit peu partout : les armoiries dont il est question ce soir pourraient figurer peut-être aussi ailleurs que dans la salle officielle du Conseil général. J'invite le Conseil communal à réfléchir à la problématique : pas forcément repeindre partout, mais au moins avoir quelque chose.

Nous disions que nous sommes sensibles à nos couleurs, et nous aimerions également que le drapeau de la Ville soit arboré plus régulièrement sur les lieux officiels, sportifs et culturels, afin que l'on sache que nous sommes fiers d'être loclois et que l'on voie nos couleurs. Si le cœur vous en dit, les armoiries neuchâteloises et suisses sont également les bienvenues. Mais comme nous le voyons régulièrement dans des institutions ou des lieux touristiques, notamment – vous parliez tout à l'heure du débarcadère – il est bien d'afficher notre identité dans de tels lieux par des drapeaux. Nous acceptons donc bien volontiers cette motion.

M. Romain Vermot, Les Verts : Les Verts soutiendront la motion et remercient son auteur. Il nous semble effectivement assez important de conserver et de mettre en valeur cette fusion.

M. Miguel Perez, directeur du Dicastère des Affaires Sociales, de la Culture et de la Santé (DASCS) : Merci à tous les groupes et merci au groupe PLR de présenter cette motion, que le Conseil communal, bien entendu, ne va pas combattre. En faisant un tout petit tour dans cette salle, nous remarquons qu'il faudrait que l'on recrée un corbeau pour avoir une certaine

DU 25 MAI 2022

unité, ce qui est un peu compliqué. Mais comme le Conseil communal a 2 ans pour réfléchir à cette motion, je pense que, imaginatif et inventif comme je le connais, il va trouver une bonne solution.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Pierre Surdez**, soumet au vote **la prise en considération de la motion 22-902**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

22-903 – Motion de Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : Pour un statut moins précaire des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires

Mme Céline Dupraz, POP : J'espère aussi faire l'unanimité avec ma motion ce soir, sinon cela risque de faire tache dans notre ordre du jour.

Il y a fort longtemps de cela, j'ai eu la chance, parmi d'autres camarades de ma classe, d'occuper la tâche de patrouilleuse scolaire. Ainsi, nous nous retrouvions en duo, une fois par semaine, à aider nos petits copains et nos petites copines à traverser le passage pour piétons de la rue des Envers, petits copains qui étaient évidemment toujours très pressés de rejoindre les bancs de l'école. Toujours est-il que nous n'étions bien sûr pas payés, si ce n'est récompensés par une journée à Europa-Park en fin d'année.

Si, à titre personnel, je garde de bons souvenirs de cette période, il est aujourd'hui temps d'admettre que les choses ont bien changé. Déjà, il y a beaucoup plus de voitures et donc, beaucoup plus de danger. C'est sans doute pour cette raison qu'il a été décidé de n'employer plus que des patrouilleurs et des patrouilleuses adultes. D'abord des parents d'élèves, puis des employés communaux à part entière, rattachés au Service du domaine public.

Aujourd'hui, une petite dizaine de personnes – toutes des femmes, mais c'est un hasard, évidemment – sont engagées pour faire régner la sécurité aux abords des différents collèges de la ville.

J'ose espérer que personne ne me contredira lorsque je dis que ces travailleuses remplissent un rôle essentiel. Il semble évident que leur présence est indispensable, tant pour les parents que pour nos petites têtes blondes qui trouvent en elles non seulement un élément rassurant, mais également souvent des oreilles attentives.

Alors pour quelle raison leurs conditions de travail sont-elles si précaires ? Dix heures de présence chaque semaine, réparties sur 5 jours. Treize semaines de vacances imposées – et pas payées dans leur intégralité – et, surtout, aucune rémunération en cas de maladie ou d'accident non professionnel. Tout cela sans voyage à Europa-Park chaque année. Evidemment, cela dit, nous pourrions toujours leur proposer de nous accompagner lors de notre prochaine virée à Swissminiatur, mais là n'est pas la question.

Il nous semble évidemment urgent que ces conditions de travail soient revues, afin de valoriser la fonction. Nous n'apportons pas aujourd'hui de solution toute faite, non pas par manque d'imagination, mais parce qu'il nous semble opportun de consulter les intéressées, soit directement, soit par le biais du Syndicat des services publics. Pour le reste, je me permets de vous renvoyer au texte de la motion.

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS : La motion du groupe POP a beaucoup touché le groupe socialiste et nous sommes unanimement convaincus qu'elle est parfaitement justifiée.

Le rôle important des patrouilleuses scolaires autour des écoles n'est plus à démontrer. Nous pouvons tous constater qu'elles assurent une mission de sécurité et de régulation du trafic aux alentours des établissements scolaires. Grâce à leur présence, elles évitent des accidents et sont à même de permettre aux parents d'envoyer leurs enfants seuls à pied à l'école en toute tranquillité. A l'heure où les abus de parcage des parents aux alentours des collèges posent problème, nous ne pouvons qu'envoyer un signe fort pour valoriser le travail des patrouilleuses.

D'autre part, le groupe socialiste est convaincu qu'il tient à cœur au Conseil communal d'être un employeur modèle, et spécialement dans le soutien aux plus petits salaires. Il s'agit là d'une belle occasion de le démontrer. Le groupe socialiste soutiendra donc cette motion.

M. Romain Vermot, Les Verts : Les Verts n'avaient pas l'impression que la commune était un si mauvais employeur. Cela nous semblait surtout être un petit job d'appoint. Il est vrai que nous ne nous étions jamais vraiment posé la question à ce sujet.

Si cette motion émerge ce soir, c'est qu'il y a peut-être eu des remarques, des réflexions, des plaintes, et il nous semble effectivement intéressant que le Conseil communal fasse un petit rapport et pose peut-être déjà la question aux principaux intéressés : peut-être leur statut leur convient-il, peut-être pas. Nous n'aimerions surtout pas que la commune se fasse épingler comme employeur de *working poor*. C'est donc une demande d'étude et nous attendons, non pas avec impatience, mais avec grand intérêt, le rapport que pourra nous fournir le Conseil communal. Nous soutiendrons donc la motion.

M. Gaëtan Dubois, PLR : Nous partageons un peu l'avis des Verts : il est clair que la commune n'est pas un mauvais employeur, nous payons ces personnes. Bien qu'elles fassent un travail tout à fait essentiel pour notre commune, il est clair qu'en ces temps de crise financière, on se pose aussi des questions. Finalement, nous aimerions bien connaître la position du Conseil communal pour nous positionner ensuite. Si le Conseil communal ne soutient pas cette motion, le groupe PLR la refusera.

M. Miguel Perez, président du Conseil communal : Cela a été relevé : le Conseil communal n'est pas un mauvais employeur, je crois que c'est une réalité. Concernant cette motion, le POP a souvent des oreilles lorsque nous sommes en train de discuter avec le syndicat : c'est à l'ordre du jour, nous sommes en discussion sur ce sujet depuis fin 2020. Puis il y a eu le Covid. Le syndicat devait rencontrer les 7 patrouilleuses – puisqu'il n'y a plus que les 7 patrouilleuses et plus les 2 patrouilleurs – et les rencontres n'ont pas eu lieu à cause du Covid. Le syndicat est ensuite revenu et nous lui avons expliqué ce que nous voulions faire et ce que nous pouvions faire, etc. Nous sommes en pleine discussion.

Ainsi, cette motion sera traitée en moins de 2 ans – le délai légal – je peux vous le garantir, puisque cela fait partie de nos tractations. Donc, aucun souci pour le POP, pour la gauche, pour la droite, pour Les Verts : nous nous occupons de ces 7 patrouilleuses.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Pierre Surdez**, soumet au vote **la prise en considération de la motion 22-903**, laquelle est **acceptée par 26 voix contre 0 et 10 abstentions**.

Avant de clore la séance, le président remercie toutes les personnes qui étaient présentes à la sortie et à l'apéro organisés le mois dernier hors Conseil général, événements qui seront certainement répétés à plusieurs reprises durant cette législature, ceux-ci permettant de porter sur les discussions un regard autre que le regard politique.

La séance est levée à 20h50.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
P. Surdez

La secrétaire,
J. Eymann